



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7417^e séance

Jeudi 26 mars 2015, à 10 h 25

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Delattre	(France)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Wang Min
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M. Baublys
	Malaisie	M ^{me} Adnin
	Nigéria	M. Sarki
	Nouvelle-Zélande	M. McLay
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Tchad	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Robert Serry, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Étant donné que ce sera le dernier exposé de M. Serry au Conseil en tant que Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, je voudrais saisir cette occasion pour le remercier chaleureusement pour les services exceptionnels qu'il a rendus. Le Conseil lui exprime toute sa reconnaissance et lui souhaite plein succès dans sa future entreprise.

Je donne maintenant la parole à M. Serry.

M. Serry : Je vous remercie chaleureusement, Monsieur le Président, pour vos paroles aimables. Ces sept dernières années ont été pour moi une expérience extraordinaire qui restera gravée en moi tout le reste de ma vie. Je reconnais avec humilité et gratitude l'opportunité unique qui m'a été offerte.

(l'orateur poursuit en anglais)

Mon exposé devant le Conseil aujourd'hui a pour toile de fond un mois à nouveau marqué par une brutalité qui continue de causer d'immenses souffrances humaines dans la région. Étant donné qu'il s'agit de mon dernier exposé, j'aimerais mettre l'accent sur mon propre mandat tout en rappelant, bien sûr, que le conflit israélo-arabe pâtit des événements tragiques dont la région est le théâtre.

Dans tout accord de paix, les préoccupations de sécurité d'Israël devront être sérieusement prises en compte. Toutefois, perdre de vue l'objectif de la paix entre Israël, la Palestine et le monde arabe dans son ensemble – et j'ai mis en garde le Conseil à plusieurs reprises sur le fait que nous pourrions prendre cette direction – reviendrait à jeter davantage d'huile sur les incendies régionaux. Inversement, des progrès réels dans la réalisation d'une solution de deux États

et la fin de la plus longue occupation dans l'histoire moderne contribueraient grandement à l'amélioration de la sécurité régionale et au renforcement des forces modérées dans la région. À cet égard, l'Initiative de paix arabe offre toujours la perspective d'une normalisation des relations d'Israël avec le monde arabe et l'ensemble du monde musulman, plutôt que de son isolement.

Avant de partager quelques réflexions sur mes sept années d'expérience, permettez-moi tout d'abord de vous informer brièvement des événements importants qui ont marqué la période considérée, et sur lesquels le Conseil souhaitera sans doute se pencher.

Le 17 mars dernier, des élections législatives se sont tenues en Israël. Nous félicitons le Premier Ministre Netanyahu et le parti du Likoud d'avoir remporté le plus grand nombre de sièges et notons que le Président Rivlin l'a invité à former le prochain Gouvernement, un processus qui pourrait prendre plusieurs semaines. Néanmoins, je suis profondément préoccupé par l'approche rigide adoptée pendant les derniers jours de la campagne, en particulier par les remarques du Premier Ministre qui font naître de sérieux doutes quant à l'engagement d'Israël vis-à-vis d'une solution à deux États. J'exhorte le prochain Gouvernement israélien à saisir l'occasion d'un nouveau mandat pour démontrer rapidement par les paroles et, surtout, par les actes, cet engagement.

Au début du mois, le Conseil central de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a arrêté plusieurs décisions, notamment « la suspension de toute forme de coordination en matière de sécurité en raison du non-respect constant par Israël des obligations qui lui incombent en vertu des accords signés ». Tout en notant que, dans trois mois, le Comité exécutif de l'OLP présentera un rapport sur la mise en œuvre de cette décision, à ce jour, la coordination en matière de sécurité se poursuit. Cette décision peut avoir de lourdes conséquences et, avec l'adhésion de la Palestine à la Cour pénale internationale qui prendra effet le 1^{er} avril, elle constitue un autre signe fort de la volonté de la Palestine de ne pas revenir au statu quo.

Nous ne pouvons pas ignorer cette réalité. Il est tout à fait possible que la fin de la coordination entre la Palestine et Israël en matière de sécurité sonne le glas des Accords d'Oslo. Mais il en est encore temps pour les parties de rompre ce cycle d'actions et de réactions contre-productives.

En raison du gel depuis trois mois par Israël des recettes fiscales palestiniennes, qui s'élèvent à plus de 400 millions de dollars, la crise financière de l'Autorité palestinienne s'accroît. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que, malgré l'annonce d'un budget d'austérité pour 2015, cette solution provisoire ne permettra pas à l'Autorité palestinienne de survivre. Les mesures prises par Israël constituent une violation du Protocole de Paris aux Accords d'Oslo. Nous appelons à nouveau Israël à revenir immédiatement sur sa décision.

La crise financière tout aussi destructrice que traverse Gaza, qui s'explique par l'absence de progrès en matière de réforme de la fonction publique, continue d'attiser les tensions. Cela fait bientôt cinq mois que l'ONU a versé un salaire à titre humanitaire aux fonctionnaires de Gaza. Je ne peux m'empêcher de penser qu'un tel geste devrait être renouvelé pour réunir les conditions minimales de la stabilité jusqu'au règlement par les parties des questions sous-jacentes.

À cet égard, je me félicite de la deuxième visite effectuée cette semaine à Gaza par le Premier Ministre Hamdallah et salue ses efforts soutenus pour régler cette question et d'autres questions cruciales, ce qui rendra possible l'affirmation par son gouvernement de sa responsabilité légitime à Gaza. Je me félicite également de la déclaration d'appui de la semaine dernière du Président Abbas et du Hamas à la feuille de route suisse relative à la réinsertion et à la réforme du secteur public de Gaza. Je tiens à remercier la Suisse pour ses efforts résolus concernant cette question et exhorte à la mise en œuvre rapide de cette feuille de route.

La situation à Gaza continue d'être désastreuse, mais on constate néanmoins des progrès. Bien qu'insuffisant, le Mécanisme temporaire pour la reconstruction de Gaza offre une réelle contribution. Depuis le 23 mars, près de 80 % des abris endommagés ont été remis en état grâce au Mécanisme, et 61 000 personnes se sont procurées des matériaux de construction pour réparer leurs habitations. En outre, le Mécanisme dispose aujourd'hui de la capacité de procéder à une reconstruction à grande échelle. Plus de 40 projets internationaux et du secteur privé ont été approuvés, et cinq sont déjà en cours de réalisation, y compris un premier projet immobilier d'envergure du Qatar pour la construction de 1 000 logements. Je salue la volonté d'Israël de faciliter ce processus. J'encourage donc tous les partenaires internationaux à prendre note du fait que le Mécanisme fonctionne et à s'engager pleinement vis-à-vis de la reconstruction de Gaza,

conformément aux engagements qu'ils ont pris au Caire, en octobre dernier.

La situation en Cisjordanie, y compris à Jérusalem Est, reste tendue. À chacun des exposés mensuels sur la situation ces sept dernières années, nous avons rendu compte d'une évolution négative de la situation. Cela comprend des pertes en vies humaines et des blessés à la suite de manifestations, de violences intercommunautaires, impliquant souvent des colons israéliens, et des opérations de fouille et d'arrestation israéliennes. Nous avons fait état également d'incidents liés à la sécurité, y compris, de plus en plus fréquemment, d'attaques de « loups solitaires ». Le Secrétaire général et moi-même avons condamné fermement les actes de terreur. Je ne donnerai par le détail de ce qui s'est passé ce mois-ci, car cela ressemble largement à mes exposés précédents, notamment en ce qui concerne les démolitions de maisons, autre tendance préoccupante. Les chiffres masquent parfois la sombre réalité d'une occupation enracinée conduisant à un désespoir croissant.

Nous avons rendu compte également au Conseil d'événements plus encourageants, en particulier en ce qui concerne l'édification de l'État palestinien et l'allègement des mesures restrictives israéliennes. Après un long différend, Rawabi a été enfin raccordée au système d'alimentation en eau, ce qui a permis aux familles de commencer à emménager dans cette ville palestinienne moderne située près de Ramallah. Je salue également les mesures récentes prises par Israël pour alléger certaines de ses restrictions sur la liberté de circulation des personnes et des biens en Cisjordanie et à Gaza. J'aurais aimé pouvoir rendre compte de façon régulière d'événements positifs de ce genre, et j'invite instamment Israël à étendre ces initiatives importantes.

Sans surprise, la planification et les activités d'implantation de colonies de peuplement se sont poursuivies au cours de ce mois, en dépit de l'opposition unanime de la communauté internationale. Selon l'organisation non gouvernementale israélienne Peace Now, de janvier 2008 à janvier 2014, soit pendant six années sur les sept que j'ai passées en tant que Coordonnateur spécial, la population au sein des colonies de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem Est, a connu une augmentation constante de 16 % pour atteindre 551 500 personnes – soit plus d'un demi-million de personnes. Un total de 16 500 nouveaux logements ont été construits en Cisjordanie, y compris à Jérusalem Est, pendant cette période.

Ces activités illégales d'implantation de colonies de peuplement ne peuvent être compatibles avec l'objectif d'une solution négociée de deux États et risquent même de réduire à néant l'éventualité de parvenir à la paix sur le modèle de deux États pour deux peuples. Je me demande s'il n'est pas déjà trop tard. Les conditions minimales de la confiance ne pourront être restaurées que si le nouveau Gouvernement israélien prend des mesures crédibles pour geler ses activités d'implantation de colonies de peuplement.

Qu'il me soit permis, dans ce dernier exposé, de faire part de quelques réflexions personnelles.

Au moment de quitter mes fonctions, je ne peux qu'exprimer le sentiment d'avoir fait partie d'un processus de paix qui ressemble à une canette dévalant une pente sans fin. Ces sept dernières années, trois initiatives de paix conduites par les États-Unis n'ont pas abouti et ne nous ont pas davantage rapprochés de l'édification si nécessaire sur le plan politique d'un État palestinien dans le cadre d'une solution de deux États. C'est pourquoi les progrès remarquables accomplis dans l'édification d'un État palestinien, poursuivis avec vigueur sous la direction du Président Abbas et de l'ancien Premier Ministre Fayyad, s'apparentent désormais à l'échec d'un succès. De plus, ces trois processus de négociation inachevés ont été suivis de guerres à Gaza, laissant la bande de Gaza dévastée, sept mois après la dernière guerre, comme je l'ai constaté lors de ma dernière visite.

Afin d'éviter que cette nouvelle détérioration ne dégénère en conflit, j'ai appelé publiquement à une nouvelle stratégie accordant la priorité à Gaza. Par là, soyons clairs : je n'entends pas « Gaza seulement ». L'ONU ni moi n'appuierons jamais une stratégie qui viserait à séparer Gaza de la Cisjordanie. Mettre l'accent sur l'appui à Gaza doit être indissociablement lié au règlement de l'ensemble du processus de paix.

La priorité accordée à Gaza signifie que nous admettons que nous ne pouvons pas espérer reprendre le puzzle d'une stratégie de paix israélo-palestinienne, en laissant Gaza en l'état. Cela signifie que nous ne pouvons pas espérer remonter dans le train de la paix en Cisjordanie et arriver à Gaza en destination finale. Cela signifie que nous devons stabiliser Gaza – ou à tout le moins contenir la situation à Gaza – de façon à ne pas la reconstruire une troisième fois et qu'elle soit à nouveau détruite, et de façon à ne pas stopper les efforts de paix visant à concrétiser la perspective tant attendue de deux États : Israël vivant dans la paix et la sécurité

aux côtés d'un État de Palestine unique et unifié. La priorité accordée à Gaza signifie pour moi la réalisation d'urgence de quatre objectifs.

Premièrement, il faut un cessez-le-feu plus solide sous l'égide du Gouvernement de consensus national. J'ai appelé à une reconstruction par l'*hudna* : le gel de toutes les activités militaires en surface et sous terre pendant au moins trois à cinq ans. Cela donnerait le temps aux donateurs de reprendre confiance et d'assurer la reconstruction accélérée et à grande échelle dont Gaza a désespérément besoin : de grands projets d'infrastructure, y compris des logements; un gazoduc pour produire une énergie à moindre coût et une usine de dessalement pour palier les pénuries d'eau permanentes. Une fois ces besoins immédiats satisfaits, une nouvelle mesure consisterait à créer une ouverture sur le monde via la création d'un port maritime.

Deuxièmement, cette *hudna* n'est réalisable que si les Palestiniens parviennent à une véritable réconciliation. Cela n'est toujours pas le cas. De toute évidence, la tâche ne sera pas aisée. Mais existe-t-il un autre choix? Permettre au Gouvernement de consensus national de jouer son rôle de chef de file à Gaza est la seule façon d'aller de l'avant. Placer tous les points de passage à Gaza sous le contrôle du Gouvernement de consensus et procéder à une réforme de la fonction publique, telles sont les premières mesures fondamentales qu'il convient de prendre.

Troisièmement, tous les points de passage à Gaza doivent être davantage ouverts pour encourager la libre circulation des personnes et des biens, y compris pour rétablir le contact entre la bande de Gaza et la Cisjordanie et permettre les exportations.

Enfin, quatrièmement, la communauté internationale doit être prête à appuyer pleinement le Gouvernement de consensus national sur les plans politique et financier. Cela comprend la suite à donner aux engagements pris lors de la Conférence du Caire d'appuyer la reconstruction de Gaza. Une nouvelle stratégie pour Gaza nécessite l'engagement de toutes les parties prenantes. J'espère sincèrement que ces conditions permettront bientôt à l'Égypte de continuer à jouer un rôle important, y compris par une reprise des pourparlers de cessez-le-feu actuellement dans l'impasse et un encouragement à la réconciliation palestinienne.

Je crois pouvoir dire que Gaza a toujours été une priorité pour l'ONU, ainsi que pour moi-même. Durant chacune des crises, l'ONU, notamment grâce à

l'engagement personnel du Secrétaire général, a été en première ligne pour faire cesser les combats. Je voudrais ici remercier également la famille des Nations Unies sur le terrain, en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine et dans le Proche-Orient, pour le rôle indispensable qu'il joue pour réparer les dégâts au lendemain d'un conflit et pour sa contribution dans le domaine humanitaire et du développement. Force est d'admettre que, malgré tous les efforts déployés, Gaza est un échec collectif et que la population de Gaza continue d'en subir les conséquences.

Un autre enseignement tiré de ces sept années et de trois guerres est que le processus de paix au Moyen-Orient se joue principalement sur trois niveaux à la fois interconnectés et conflictuels : les négociations de paix, Gaza et l'ONU. L'interconnexion entre ces trois éléments a produit un résultat dangereux – j'oserais dire la crise la plus grave à ce jour dans nos efforts conjoints pour parvenir à une solution de deux États. Comme je l'ai indiqué dans mes exposés devant le Conseil depuis mai 2012, les parties s'acheminent vers une issue que je ne peux décrire que comme étant une solution à un État.

Les parties ne semblant pas à ce stade être prêtes à reprendre les négociations, nous n'avons pas à les contraindre à revenir à la table des négociations. Si naturellement nous pensons qu'elles continuent à rechercher une solution de deux États voisins vivant dans la paix et la sécurité, mais qu'elles ne sont pas en mesure, à ce stade, de convenir d'un cadre utile pour la reprise des négociations, la communauté internationale doit envisager sérieusement de présenter un tel cadre de négociations, assorties de paramètres, afin d'y parvenir. Cela peut être la seule manière de préserver, dans les circonstances actuelles, l'objectif d'une solution de deux États.

La responsabilité de la paix incombe avant tout aux parties au conflit, mais cette réalité ne saurait dégager les institutions internationales de leurs responsabilités. Le Quatuor, pour sa part, ne s'est pas montré à la hauteur des attentes, même si de récents efforts pour le revitaliser, notamment grâce au rôle accru joué par les parties prenantes régionales, ont pu avoir un effet positif. Il demeure la responsabilité principale du Conseil de jouer son rôle en élaborant une nouvelle architecture de paix permettant de régler enfin ce conflit. La résolution 242 (1967), qui renferme le principe essentiel de la terre contre la paix, date de près d'un demi-siècle. Pendant mon mandat – au cours de la

première année, en particulier – le Conseil n'a adopté que deux résolutions sur Israël et la Palestine, et aucune d'entre elles n'a offert de stratégie. N'est-il pas temps pour le Conseil de prendre l'initiative?

Pour terminer, j'aimerais saluer le travail inlassable accompli par les nombreux membres du personnel du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, sans l'aide de qui je n'aurais pu remplir ma tâche. En outre, j'aimerais exprimer ma sincère reconnaissance au Conseil de sécurité et au Secrétaire général pour tout l'appui dont j'ai bénéficié pendant ces années riches en événements. Je n'aurais pu m'acquitter de ma mission sans leur ferme soutien, en particulier, pour maintenir le contact – en tant que seul envoyé de paix permanent sur le terrain – avec toutes les parties concernées, y compris, comme il se doit, avec les acteurs non étatiques, dont le Hamas. Les contacts pragmatiques avec de tels interlocuteurs sont un élément essentiel pour tout envoyé recherchant à parvenir à la paix dans un conflit moderne et complexe.

Enfin, à mon successeur, Nikolay Mladenov, je souhaite plein succès dans cette tâche extrêmement difficile.

Le Président : Je remercie M. Serry de son exposé et lui renouvelle toute notre reconnaissance.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 45.